

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **2e jour de novembre 2015**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Est absent:

Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

1.1 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

La directrice générale mentionne que tous les élus présents ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires, le tout conforme à la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, article 357.

238-11-2015

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.

1 - APPEL DES PRÉSENCES

1.1 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

5.1 - Résolution - acceptation des comptes à payer, feuille 11-15

5.1.1 - Rapport financier du maire

5.2 - Résolution - adoption des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal

5.3 - Résolution, refinancement d'un montant de 110,800\$, acceptation de la soumission de Desjardins

5.4 - Résolution, refinancement du prêt de 110,800\$, relatif à un emprunt échéant le 9 novembre 2015

5.5 - Résolution, refinancement d'un montant de 75,300, relatif à un emprunt échéant le 14 mars 2016, négociation de gré à gré

5.6 - Résolution - renouvellement de notre police d'assurances avec la

MMQ pour 2016

5.7 - Résolution - adhésion à la FQM pour 2016

5.8 - Résolution - Transport Autonomie Beauce-Etchemins

5.9 - Résolution - renouvellement de l'adhésion au Réseau

d'Information Municipale du Québec

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Résolution - fermeture du dépôt de matériaux secs

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

7.1 - Résolution - date de fermeture des chemins d'hiver

8 - LÉGISLATION

8.1 - Résolution - nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH

8.2 - Résolution - nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration du DISC

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Adoption du second projet de règlement 442-2015, aux fins de modifier le règlement 349, plan d'urbanisme

9.2 - Adoption du second projet de règlement numéro 443-2015, aux fins de modifier le règlement 354, règlement de zonage

9.3 - Avis de motion, règlement numéro 444-2015, aux fins de modifier le règlement 353, règlement relatif aux permis et certificats

9.4 - Adoption du premier projet de règlement 444-2015, aux fins de modifier le règlement 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats"

9.5 - Résolution - dérogation mineure, demande de M. Viateur Carrier

9.6 - Résolution - demandes pour l'abattage d'arbres

9.7 - Résolution - acceptation de la soumission, impression d'un dépliant chez Imprimerie Appalaches

9.8 - Résolution, publicité à Radio-Bellechasse, spécial voeux des

Fêtes

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - Résolution - embauche d'une gardienne de la patinoire

10.2 - Résolution, Plaisirs d'Hiver de Kino-Québec

10.3 - Résolution - demande de soutien financier, École Arc-en-Ciel pour un voyage d'anglais

10.4 - Résolution, jeux inter-villages des Etchemins

10.5 - Résolution - adoption du montant additionnel, confection des escaliers par Multi-Segments

11 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

12 - CORRESPONDANCE

13 - VARIA

13.1 - Résolution - appropriation du surplus - assainissement des eaux usées

13.2 - Résolution - octroi du mandat d'inspection télévisée des conduites d'égouts

13.3 - Résolution - octroi du mandat - auscultation chaussées

13.4 - Résolution - budget social des Fêtes

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

239-11-2015

3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 5 octobre 2015 soit adopté, et signé tel que modifié;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-Madame Stéphanie Deblois demande s'il y a du développement au niveau du projet de ressource inter-municipale en loisirs présenté dans le cadre du pacte rural régional pour l'obtention d'une subvention pour financer la poursuite du projet. Le maire, M. Couture indique que ce projet sera discuté à nouveau au prochain conseil des maires de la MRC et il mentionne que d'autres municipalités souhaitent se joindre au groupe pour utiliser la ressource inter-municipale.

-Monsieur Jacques Audet demande où en est le dossier pour la construction de tables de pique-nique pour le parc. La directrice mentionne qu'elle va déposer les photos, et le détail à la prochaine séance de travail du conseil municipal.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

240-11-2015

5.1 - Résolution - acceptation des comptes à payer, feuille 11-15

ATTENDU : la liste des comptes numéro 11-15 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 novembre 2015* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 132,366.81\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 11-15 tels que présentés. Le total des comptes pour **NOVEMBRE 2015 s'élève à: 132,366.81\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-15.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **NOVEMBRE 2015.**

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

5.1.1 - Rapport financier du maire

Conformément au code municipal du Québec, le maire fait lecture de son rapport financier en date du 2 novembre 2015 dont copie est annexée à la présente.

De plus, il est mentionné que ledit rapport sera inclus au bulletin municipal de novembre 2015.

241-11-2015

5.2 - Résolution - adoption des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve les dépenses d'amélioration du réseau routier municipal. Le montant dépensé jusqu'au 2 novembre 2015 s'élève à: 69,000\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE,

242-11-2015

5.3 - Résolution, refinancement d'un montant de 110,800\$, acceptation de la soumission de Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Des Etchemins pour son emprunt du 9 novembre 2015 pour un montant de 110 800 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 304, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

21 000 \$	2,815%	9 novembre 2016
21 600 \$	2,815%	9 novembre 2017
22 100 \$	2,815%	9 novembre 2018
22 800 \$	2,815%	9 novembre 2019
23 300 \$	2,815%	9 novembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE,

243-11-2015

5.4 - Résolution, refinancement du prêt de 110,800\$, relatif à un emprunt échéant le 9 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis souhaite emprunter par billet un montant total de 110 800 \$:

Règlements d'emprunt n° Pour un montant de \$

304 : 110 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 110 800 \$ prévu au règlement

d'emprunt numéro 304 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire M. Adélarde Couture et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nicole Mathieu;

QUE les billets soient datés du 9 novembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016: 21 000 \$

2017: 21 600 \$

2018: 22 100 \$

2019: 22 800 \$

2020: 23 300 \$(à payer en 2020)

ADOPTÉE,

244-11-2015

5.5 - Résolution, refinancement d'un montant de 75,300, relatif à un emprunt échéant le 14 mars 2016, négociation de gré à gré

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille doit refinancer un montant de 75,300\$ relatif aux travaux d'assainissement des eaux, prêt no. 6;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille souhaite négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins le financement de ce prêt;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille doit négocier le taux du financement, à la date qui sera fixée par le MAMROT en 2016.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR; MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins, le refinancement d'un montant de 75,300 relatif à un emprunt échéant le 14 mars 2016;

QUE l'on autorise le maire, Monsieur Adélarde Couture, et la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à ce financement.

ADOPTÉE,

245-11-2015

5.6 - Résolution - renouvellement de notre police d'assurances avec la MMQ pour 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la Coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les avantages financiers consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2016, son contrat d'assurances avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec », le coût est

de 25,675.00\$ (taxes incluses)

ADOPTÉE,

246-11-2015 5.7 - Résolution - adhésion à la FQM pour 2016

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec.

Sa contribution pour 2016 (incluant service RH): 868.60\$

Fonds de défense: 32.79\$

Sous-total: 888.53\$

TPS: 44.42\$

TVQ: 88.63\$

TOTAL: 1,021.59\$

ADOPTÉE,

247-11-2015 5.8 - Résolution - Transport Autonomie Beauce-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2016;

QUE l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1511.58\$;

QUE l'on accepte la tarification à payer par l'usager (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

QUE la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins».

ADOPTÉE,

248-11-2015 5.9 - Résolution - renouvellement de l'adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2016, le montant de la contribution s'élève à 155.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

249-11-2015 6.1 - Résolution - fermeture du dépôt de matériaux secs

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement de la MRC de Bellechasse cessera ses activités de collecte des gros déchets à mi-novembre;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à la fermeture du dépôt de matériaux secs à compter du samedi, 14 novembre 2015.

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

250-11-2015

7.1 - Résolution - date de fermeture des chemins d'hiver

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal ordonne par la présente résolution, que les chemins suivants soient fermés à la circulation automobile pendant l'hiver 2015-2016, à compter du 1er décembre 2015:

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Ste-Justine ;
- Le rang St-Joseph allant vers Ste-Sabine, à partir du numéro civique 355 ;
- Le rang 4 allant vers St-Juste, à partir de la route 281 ;

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

251-11-2015

8.1 - Résolution - nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme Monsieur Jacques Audet, à titre de représentant municipal, au sein du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Camille, c'est un mandat de deux ans.

ADOPTÉE,

252-11-2015

8.2 - Résolution - nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration du DISC

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme Monsieur Paul Audet, à titre de représentant municipal au sein du conseil d'administration du Développement Industriel Saint-Camille (DISC), c'est un mandat de trois ans.

ADOPTÉE,

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

253-11-2015

9.1 - Adoption du second projet de règlement 442-2015, aux fins de modifier le règlement 349, plan d'urbanisme

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 349 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 349 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 349 AFIN DE PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 442-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 442-2015 DE FAÇON À PROCÉDER À L'AJOUT D'UN SECTEUR D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 349 adopté par ce Conseil le 4^e jour de février 2008, dans le but d'ajouter une zone "industrielle" à l'intérieur du périmètre urbain.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 349

3.1 : Le règlement numéro 349 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que;

3.1.1: Remplacer le texte du premier paragraphe de l'article 4.3.3 débutant par « L'affectation industrielle... » par :

L'affectation industrielle est réservée à des fonctions industrielles ou à des activités liées à ce domaine. Également, elle peut comprendre des entreprises non-industrielles qui par leurs activités, besoins, interactions avec le voisinage et l'environnement se rapprochent des entreprises du secteur industriel. la municipalité comprend trois zones industrielles : l'une est située le long de la rue Industrielle, l'autre est située dans la secteur des rues Laliberté et Bélanger et la dernière zone sur la rue de la Fabrique.

3.2: Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan d'urbanisme- Grandes affectations du périmètre urbain» est remplacé suite à l'application de l'annexe 1 de ce règlement démontrant la modification suivante :

3.2.1: Annexe 1 :

- Ajout d'un secteur d'affectation « industrielle »

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 octobre 2015

Adoption du premier projet de règlement le 5 octobre 2015

Adoption du second projet de règlement le 2 novembre 2015

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

254-11-2015

9.2 - Adoption du second projet de règlement numéro 443-2015, aux fins de modifier le règlement 354, règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 aux fins de PROCÉDER À L'AJOUT D'UNE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES);

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 443-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 443-2015 AUX FINS DE PROCÉDER À L'AJOUT D'UNE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 354 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans le but d'ajouter une zone « industrielle » à l'intérieur du périmètre urbain;

ARTICLE 3. Modifications du règlement 354

3.1: Le règlement numéro 354 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:

3.1.1 À l'article 4.2.2 modifier la grille de spécification comme suit :

- Ajouter à la suite de la colonne de la zone 43-F dans la grille de spécification, la zone 44-I;
- Compléter la grille de spécifications pour la nouvelle zone 44-I de la façon suivante:

Pour les groupes d'usage permis, ajouter, pour la zone 44-I le symbole « . » aux lignes :

- « Pc : Équipements d'utilité publique léger »
- « Ie : Industrie agricole ou forestière »

Pour les normes d'implantation, ajouter, pour la nouvelle zone, les données (en mètres) indiquées aux lignes correspondantes:

- « Hauteur maximum =10,0 »
- « Hauteur minimum = 3,5 »
- « Marge de recul avant = 10.0 »

- « Marge de recul arrière = 8,0 »
- « Marge de recul latérale = 6,0 »
- « Somme des marges latérales = 12,0 »
- « Coefficient d'occupation du sol (C.O.S) = 0,5 »

Pour les normes d'entreposage extérieur, ajouter, pour la nouvelle zone, le symbole « · » aux lignes :

- « Entreposage extérieur de type D »

ARTICLE 4. modification de la carte de zonage du territoire municipal

4.1 Le feuillet B de l'annexe 1 « Plan de zonage, périmètre urbain » est remplacé suite à l'application des annexes 1 démontrant la modification suivante

4.1.1 Annexe 1 :

- Ajout de la zone 44-l.

ARTICLE 5.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 octobre 2015

Adoption du premier projet de règlement le 5 octobre 2015

Adoption du second projet de règlement le 2 novembre 2015

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

255-11-2015

9.3 - Avis de motion, règlement numéro 444-2015, aux fins de modifier le règlement 353, règlement relatif aux permis et certificats

Un avis de motion est donné par: Monsieur Marcel Bégin à l'effet que :

Lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un projet de règlement 444-2015 aux fins de modifier le règlement numéro 353 intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction", de façon à procéder à l'ajout des spécificatifs d'une nouvelle zone industrielle à l'intérieur du périmètre urbain".

Il est également demandé que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE,

256-11-2015

9.4 - Adoption du premier projet de règlement 444-2015, aux fins de modifier le règlement 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats"

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 353 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 353 afin de PROCÉDER À L'AJOUT DES SPÉCIFICATIONS D'UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 444-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 444-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 353 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION », DE FAÇON À PROCÉDER À L'AJOUT DES SPÉCIFICATIONS D'UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 353 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans le but de spécifier les conditions préalables à l'émission des permis de construction à l'intérieur de la nouvelle zone 44-I :

ARTICLE 3. Modifications du règlement 353

3.1 : Le règlement numéro 353 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que

3.1.1 À l'article 4.8, COMPLÉTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION COMME SUIT :

3.1.1.1 Ajouter, à la suite de la colonne de la zone 43-F, la colonne de la nouvelle zone 44-I;

3.1.1.2 Compléter la colonne en ajoutant le symbole « . » aux lignes suivantes :

3.1.1.2.1 Lot distinct;

3.1.1.2.2 Raccordement aqueduc et égout;

3.1.1.2.3 Rue publique

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 2 novembre 2015

Adoption du premier projet de règlement le 2 novembre 2015

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE,

257-11-2015

9.5 - Résolution - dérogation mineure, demande de M. Viateur Carrier

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif a tenu une séance spéciale le mercredi 21 octobre 2015, et nous recommande d'adopter la résolution suivante:

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de M. Viateur Carrier, pour une dérogation mineure pour la propriété du 556, rue Principale, afin de régulariser la non-conformité au niveau de l'implantation de la résidence.

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de déplacement de la résidence réalisés en 2012, la résidence a été implantée à une distance de 1,91m alors que la réglementation exige une distance de 2,0 mètres.

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le Conseil municipal accepte la dérogation mineure, (empiétement de la résidence) de 0,09 mètre du coin arrière latéral droit de la marge de recul latérale droite de la résidence à la ligne latérale.

ADOPTÉE,

258-11-2015

9.6 - Résolution - demandes pour l'abattage d'arbres

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif a tenu une séance spéciale le mercredi 21 octobre 2015, et nous recommande d'adopter la résolution suivante:

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs demandes pour l'abattage d'arbres en cour avant ou bande riveraine selon l'article 10.2.2.;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal exige que toute demande d'abattage d'arbre soit faite par écrit sur le formulaire prévu, et accompagnée d'un croquis à partir de la matrice graphique en indiquant :

- le ou les arbres à abattre (numérotés tels que présentés dans le formulaire de demande ci-annexé)
- la distance du ou des arbre(s) à abattre jusqu'aux lignes de lots et/ou du cours d'eau

ADOPTÉE,

259-11-2015

9.7 - Résolution - acceptation de la soumission, impression d'un dépliant chez Imprimerie Appalaches

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a bonifié son programme de revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut annoncer le nouveau programme via un dépliant promotionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé une soumission à l'Imprimerie Appalaches Inc. pour l'impression de 1000 déliants;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la soumission déposée par Imprimerie Appalaches Inc. pour l'impression de 1000 déliants;

Le coût d'impression est de : 266.00\$ (taxes en sus)

ADOPTÉE,

260-11-2015

9.8 - Résolution, publicité à Radio-Bellechasse, spécial vœux des Fêtes

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète une publicité pour le temps des fêtes à Radio Bellechasse, Passion-FM des Etchemins.

QUE l'on achète le plan B : 30 messages de 15 secondes, spécial vœux des Fêtes au coût de 345.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

261-11-2015

10.1 - Résolution - embauche d'une gardienne de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a publié une offre d'emploi pour un(e) gardien(ne) de la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule candidature a été déposée à la fermeture de l'appel de candidatures le 23 octobre dernier, et il s'agit de Mme Nancy Lafontaine;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal embauche Mme Nancy Lafontaine comme gardienne de la patinoire, pour la saison hivernale 2015-2016.

Toutes les conditions de l'emploi sont contenues dans un contrat de travail qui sera signé par Mme Lafontaine.

ADOPTÉE,

262-11-2015

10.2 - Résolution, Plaisirs d'Hiver de Kino-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe depuis plusieurs années à l'activité Plaisirs d'hiver de Kino-Québec, afin d'encourager les jeunes et les familles à pratiquer des activités physiques et sportives;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille s'inscrive à l'activité Plaisirs d'hiver de Kino-Québec, qui se tiendra entre 16 janvier et 6 mars 2016. L'inscription est gratuite.

QUE l'on demande à notre responsable des Loisirs, M. Dominic Gagné d'organiser cette activité.

ADOPTÉE,

263-11-2015

10.3 - Résolution - demande de soutien financier, École Arc-en-Ciel pour un voyage d'anglais

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille commandite l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille afin de permettre la participation de dix élèves du 3e cycle, à un camp anglophone Poc-O-Mac à Willsboro dans l'état de New York pendant 4 jours et 3 nuits. Le montant de la contribution s'élève à 370.00\$.

ADOPTÉE,

264-11-2015

10.4 - Résolution, jeux inter-villages des Etchemins

CONSIDÉRANT QU'UN projet de jeux inter-villages des Etchemins a été déposé à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ce projet regroupe les treize municipalités de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE c'est un très beau projet collectif d'envergure à l'échelle régionale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte le projet de jeux inter-villages des Etchemins:

QUE la Municipalité participe au financement de ce projet pour un montant 250\$

QUE la Municipalité prête du matériel au besoin pour la mise en place de l'activité;

QUE la Municipalité accepte de tenir les jeux à Saint-Camille, une fois aux 13 ans.

ADOPTÉE,

265-11-2015

10.5 - Résolution - adoption du montant additionnel, confection des escaliers par Multi-Segments

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Camille a demandé des soumissions pour la confection d'une plate-forme et des escaliers pour le pavillon pour le parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission pour la plate-forme et les escaliers en fibre de verre de la compagnie Multi-Segments;

CONSIDÉRANT QUE suite à une erreur de calcul dans la soumission, seul un escalier avait été chargé dans la soumission, et le devis en contenait trois;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer un montant additionnel de 1913,60\$ pour les deux escaliers qui n'avaient pas été comptés dans la soumission déposée le 15 juin dernier.

ADOPTÉE,

11 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Marché de Noël : Madame Thérèse Blanchet confirme que le Marché de Noël aura lieu, le 29 novembre prochain, dans la salle paroissiale, et qu'une annonce sera passée au bulletin municipal, dans le journal La Voix du Sud, et à Radio-Bellechasse.

-Voirie: Monsieur Marcel Bégin remet la liste des travaux qui pourraient être réalisés pour 2016 en voirie, ces items seront discutés lors de la préparation du budget 2016. Il mentionne également que pour faciliter la gestion des ponceaux, une numérotation de ceux-ci pourrait être faite en 2016, même

genre de pancartes que le 911.

-Incendie: Le maire indique que le comité est à l'étude d'un projet de création d'une régie inter-municipale en incendie, et présentement, ils sont à l'étape d'évaluer les actifs en incendie des municipalités concernées. Cette évaluation est réalisée par les chefs pompiers concernés.

-Signalisation: L'installation de la signalisation, petits panneaux 9-1-1 pour les lots en dehors du périmètre urbain est presque terminée.

-Maire: Le maire indique qu'il a assisté à une réunion sur la ruralité, il a également assisté au conseil d'administration de la MRC des Etchemins, de même qu'au conseil des maires. De plus, à une rencontre avec le comité pour la régie inter-municipale en incendie. Il a aussi assisté à l'assemblée générale de Coopérative de Solidarité, Les Habitations St-Camille, au souper des forestiers, au souper de la FADOQ, et à la réunion de travail du conseil municipal, de même qu'à la séance régulière du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

12 - CORRESPONDANCE

266-11-2015

12.1 - Résolution - Lettre du Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à participer au souper-bénéfice annuel du Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins « Dégustation de bières et Méchoui » qui aura lieu le vendredi 20 novembre prochain, au Centre Civique de Sainte-Justine.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe au souper-bénéfice du Carrefour Jeunesse-emploi les Etchemins "Dégustation de bières et Méchoui", qui aura lieu vendredi, le 20 novembre prochain, au Centre Civique de Sainte-Justine. Le coût pour un participant est de 45\$.

QUE le maire soit mandaté pour représenter la Municipalité de Saint-Camille à ce super-bénéfice.

ADOPTÉE,

267-11-2015

12.2 - Résolution - renouvellement de l'adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches (2016)

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille renouvelle notre adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches (2016). Le montant de la contribution s'élève à 316.18\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

12.3 - Lettre de la Fondation Santé Beauce-Etchemins

La directrice fait lecture d'une demande de financement pour la Fondation Santé Beauce-Etchemins pour la campagne annuelle 2015-2016. L'objectif pour 2015-2016 est de 350,000\$ pour améliorer l'accessibilité, la proximité, la qualité des soins et services essentiels.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer financièrement à cette

levée de fonds pour 2015-2016.

13 - VARIA

268-11-2015

13.1 - Résolution - appropriation du surplus - assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE nous avons créé une réserve financière pour l'achat et l'entretien des installations d'assainissement des eaux;

CONSDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2015, nous avons prévu de nous approprier un montant suffisant pour le remplacement d'un surpresseur à la station de pompage des eaux usées.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal affecte un montant de 8,136\$ du surplus accumulé réservé pour l'assainissement des eaux usées pour couvrir la dépense du surpresseur acheté au début mars 2015.

ADOPTÉE,

269-11-2015

13.2 - Résolution - octroi du mandat d'inspection télévisée des conduites d'égouts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions sur invitation pour un mandat d'inspection télévisée des conduites d'égouts, dans le cadre de la confection du nouveau plan d'intervention, relatif au programme de subvention de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit, et elles sont conformes aux spécifications demandées, nous avons reçu trois soumissions:

-Véolia:13,250\$ (taxes en sus);

-Laboratoire de Canalisations Souterraines Inc. : 11,250.00\$ (taxes en sus);

-Can-Explore Inc.: 10,675,50\$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie, WSP Canada Inc., en l'occurrence Mme Katherine B. Rodrigue, ing. nous recommande d'octroyer le contrat à la compagnie Can-Explore Inc.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'inspection télévisée des conduites d'égouts à la compagnie, Can-Explore Inc. pour un montant de 10,675,00\$ (taxes en sus).

QUE le mandat soit réalisé selon le devis préparé par WSP Canada Inc.

QUE le paiement de ce contrat soit fait à même la nouvelle taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

ADOPTÉE,

270-11-2015

13.3 - Résolution - octroi du mandat - auscultation chaussées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions sur invitation pour un mandat d'auscultation d'environ 2,5 km de chaussées, dans le cadre de la confection du nouveau plan d'intervention, relatif au programme de subvention de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été déposée dans le délai prescrit, et elle est conforme aux spécifications demandées, nous avons reçu une soumission:

-Groupe Trifide Inc. : 6,478.53\$

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie, WSP Canada Inc., en l'occurrence Mme Katherine B. Rodrigue, ing. nous recommande d'octroyer le contrat à la compagnie Groupe Trifide Inc.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'auscultation d'environ 2,5 kilomètres de chaussées, au Groupe Trifide Inc. pour un montant de 6,478,53\$ (taxes en sus).

QUE le mandat soit réalisé selon le devis préparé par WSP Canada Inc.

QUE le paiement de ce contrat soit fait à même la nouvelle taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

ADOPTÉE,

271-11-2015

13.4 - Résolution - budget social des Fêtes

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille organise une activité sociale, souper de Noël pour ses employés et les élus, qui se tiendra cette année, le samedi 19 décembre 2015, à 18h, à la cafétéria de l'école Arc-en-Ciel, avec un service de traiteur du Casse-Croûte chez Hilda.

Le coût du repas des employés et des élus sera défrayé par la Municipalité, pour un montant approximatif d'environ 600,00\$, ils auront également droit à un verre de vin. Le repas des conjoints (es) sera défrayé par l'employé.

ADOPTÉE,

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h10.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE